

REVUE
INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE



Publication bimestrielle du
Comité international de la Croix-Rouge
au service du Mouvement international de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge



COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

- M. CORNELIO SOMMARUGA, docteur en droit de l'Université de Zurich, d' h.c. *rer. pol.* de l'Université de Fribourg (Suisse), d' h.c. en relations internationales de l'Université de Minho, Braga (Portugal), d' h.c. méd. de l'Université de Bologne (Italie), d' h.c. de l'Université de Nice-Sophia Antipolis, d' h.c. en droit de l'Université nationale de Séoul (République de Corée), *président* (membre depuis 1986)
- MM. PIERRE KELLER, docteur en philosophie en relations internationales (Yale), banquier, *vice-président* (1984)
CLAUDIO CARATSCH, licencié ès lettres, *vice-président* (1990)
ULRICH MIDDENDORP, docteur en médecine, chef de la clinique chirurgicale de l'Hôpital cantonal, Winterthour (1973)
MAURICE AUBERT, docteur en droit, *vice-président* de 1984 à 1991 (1979)
RUDOLF JÄCKLI, docteur ès sciences (1979)
DIETRICH SCHINDLER, docteur en droit, professeur à l'Université de Zurich (1961-1973) (1980)
- M^{me} RENÉ GUISAN, secrétaire générale de l'«Institut de la Vie internationale», directrice d'établissements médico-sociaux vaudois, membre de l'«International Association for Volunteer Effort» (1986)
- M^{me} ANNE PETITPIERRE, docteur en droit, avocate, chargée de cours à la faculté de droit de l'Université de Genève (1987)
- M. PAOLO BERNASCONI, avocat, *lic. iur.*, chargé de cours de droit pénal économique aux Universités de Saint-Gall et de Zurich, ancien Procureur Général à Lugano, commissaire de la Fondation suisse *Pro Juventute* (1987)
- M^{me} LISELOTTE KRAUS-GÜRNÝ, docteur en droit de l'Université de Zurich (1988)
- M^{me} SUSY BRUSCHWEILER, infirmière, directrice de l'École supérieure d'enseignement infirmier de la Croix-Rouge suisse à Aarau, présidente de l'Association suisse des directrices et directeurs d'Écoles de Soins infirmiers (1988)
- MM. JACQUES FORSTER, docteur en sciences économiques, professeur directeur de l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) à Genève (1988)
PIERRE LANGUETIN, licencié ès sciences économiques et sociales, docteur honoris causa de l'Université de Lausanne, ancien président de la direction générale de la Banque nationale suisse (1988)
JACQUES MOREILLON, licencié en droit, docteur ès sciences politiques, Secrétaire général de l'Organisation mondiale du Mouvement Scout, ancien Directeur général au CICR (1988)
MAX DAETWYLER, licencié en sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, «Scholar in Residence», International Management Institute (IMI) de Genève (1989)
MARCO MUMENTHALER, docteur en médecine, professeur ordinaire de neurologie, recteur de l'Université de Berne (1989)
RODOLPHE DE HALLER, docteur en médecine, privat-docent de la faculté de médecine de l'Université de Genève, président de l'Association suisse contre la tuberculose et les maladies pulmonaires (1991)
DANIEL THÜRER, docteur en droit, LL.M. (Cambridge) professeur ordinaire à l'Université de Zurich (1991)
- M^{me} FRANCESCA POMETTA, licenciée ès lettres, ancien Ambassadeur de Suisse (1991)

CONSEIL EXÉCUTIF

M. CORNELIO SOMMARUGA, *président*

M. CLAUDIO CARATSCH, *vice-président permanent*

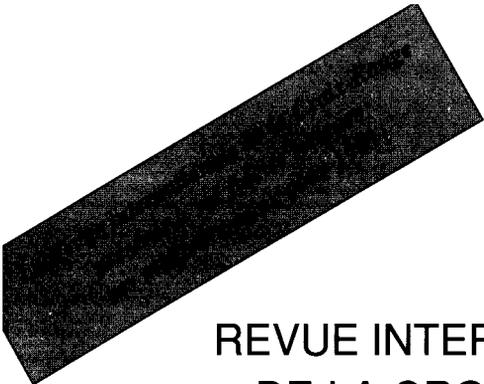
M. JACQUES FORSTER, *membre du CICR*

M^{me} ANNE PETITPIERRE, *membre du CICR*

M. PETER FUCHS, *directeur général*

M. JEAN DE COURTEN, *directeur des Opérations*

M. YVES SANDOZ, *directeur de la Doctrine, du Droit et des Relations avec le Mouvement*



REVUE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE

SOMMAIRE

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1992
N° 798

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN PÉRIODE DE CONFLIT ARMÉ

- Philippe Antoine:** Droit international humanitaire et protection de l'environnement en cas de conflit armé 537
- Adam Roberts:** La destruction de l'environnement pendant la guerre du Golfe de 1991 559
- Antoine Bouvier:** Travaux récents relatifs à la protection de l'environnement en période de conflit armé 578

PERSONNES DÉPLACÉES

- Denise Plattner:** La protection des personnes déplacées lors d'un conflit armé non international 592

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

- Visite en Allemagne des membres de l'Assemblée du CICR 607
- MISSIONS PRÉSIDENTIELLES.* 608

533

DANS LE MONDE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

III^e Conférence panafricaine des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mbabane, Swaziland, 28 septembre - 2 octobre 1992)	616
Reconnaissance de la Croix-Rouge d'Antigua et Barbuda	618

FAITS ET DOCUMENTS

XVII^e Table Ronde de l'Institut international de droit humanitaire (San Remo, 2-4 septembre 1992)	619
<i>L'évolution du droit à l'assistance — Conclusions</i>	627
Déclarations de succession aux Conventions de Genève de 1949 et à leurs Protocoles additionnels de 1977 (Turkménistan, Kazakhstan, Kirghizistan)	631
Adhésion aux Protocoles de la République du Zimbabwe	632
Déclaration de l'Australie	633
Déclaration de la République de Pologne	633

LIVRES ET REVUES

Livres reçus	634
Nouvelles publications du CICR	635
Table des matières 1992	637
Adresses des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	646

VIENT DE PARAÎTRE

HANS HAUG

Avec la collaboration de
Hans-Peter Gasser, Jean Pascalis, Françoise Perret et
Jean-Pierre Robert-Tissot

HUMANITÉ POUR TOUS

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Préfaces de
Cornelio Sommaruga et
Mario Villarroel Lander

Les divers aspects, les caractéristiques et les problèmes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge n'ont cessé de faire l'objet depuis bientôt 130 ans d'une quantité de publications très fouillées. Mais, jamais encore un ouvrage n'avait véritablement embrassé d'une manière globale, approfondie et précise l'ensemble du Mouvement.

L'auteur, *Hans Haug*, professeur de droit public et de droit international à l'Université de Saint-Gall de 1967 à 1986, président de la Croix-Rouge suisse et vice-président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de 1968 à 1982 et membre du Comité international de la Croix-Rouge de 1983 à 1991, analyse ainsi successivement les diverses composantes du Mouvement et leurs activités séparées ou intégrées, les Principes fondamentaux du Mouvement, le droit international humanitaire, la grande diversité des besoins de l'humanité souffrante auxquels les Sociétés nationales doivent faire face dans leurs pays respectifs par des activités adaptées. L'ouvrage traite également du Mouvement en tant que facteur de paix, du Mouvement et des droits de l'homme, enfin des relations de ses composantes avec d'autres organisations nationales et internationales.

L'ouvrage est édité par l'Institut Henry-Dunant, Genève, et les éditions Paul Haupt, Berne-Stuttgart-Vienne. Il a paru en 1991 *en langue allemande* (voir compte rendu par *Anton Schlögel* dans *Auszüge der Revue internationale*, N° 1, Januar-Februar 1992, pp. 60-63. Cette recension a paru en *français* dans *RICR*, N° 794, mars-avril 1992, pp. 214-217). *L'édition anglaise* paraîtra en 1993.

Son prix de vente est de 48 francs suisses. Les commandes peuvent être adressées à l'Institut Henry-Dunant, 114, rue de Lausanne, CH-1202 Genève.

PRÉSENTATION DES ARTICLES POUR LA
REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

La Revue internationale de la Croix-Rouge invite ses lecteurs à lui adresser des articles relatifs aux divers centres d'intérêt humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ceux-ci seront pris en considération en fonction de leur valeur et du programme annuel thématique de la *Revue*.

- Les manuscrits peuvent être présentés en *français* ou en *anglais* ou en *espagnol* ou en *arabe* ou en *allemand*.

Les textes seront dactylographiés en double interligne et ne devront pas dépasser 20 pages, soit 4 000 mots. L'envoi de disquettes sera très apprécié (Logiciel Wordperfect 5.1 avec fichier ASCII).

- Toutes les notes, *au maximum 30*, seront numérotées à la suite tout au long de l'article. Il est recommandé de les présenter à la fin du texte, dactylographiées en double interligne.

- Les références bibliographiques comprendront au minimum les indications suivantes: a) pour les livres, initiales et nom de l'auteur (dans cet ordre), titre de l'ouvrage (souligné), lieu de publication, maison d'édition et année de publication (dans cet ordre), puis numéro de la page (p.) ou des pages (pp.) auxquelles on se réfère; b) pour les articles, initiales et nom de l'auteur, titre de l'article entre guillemets, titre du périodique (souligné), lieu de publication, date du numéro et page (p.) ou pages (pp.) auxquelles on se réfère. Les titres des articles, des livres et des périodiques seront indiqués dans la langue originale.

- Les manuscrits non publiés ne sont pas rendus.

- Les ouvrages envoyés à la rédaction seront mentionnés dans la liste des publications reçues et, s'il y a lieu, feront l'objet d'un compte rendu.

- Les manuscrits, la correspondance relative à la publication et les demandes d'autorisation de reproduire des textes parus dans la *Revue* seront adressés au rédacteur en chef.

Les articles, études et autres textes signés émanant de sources autres que le CICR n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le CICR souscrit aux opinions qui y sont exprimées.